

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

**VILLE DE BRIARE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 septembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

**Absents excusés :**

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur de COURCEL Dominique.

**Procurations a été donnée à :**

Madame GABRIEL Mélanie a donné procuration à Madame LAURENT Jacqueline  
Monsieur GAUDICHON Eric a donné procuration à Monsieur BANSE Hervé  
Madame MARISSAL Bénédicte a donné procuration à Madame VICHERAT Valérie  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Monsieur COQUILLET Jean-François donne procuration à Monsieur CHARMETANT Alain  
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien  
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur Frédéric GARDINIER

Madame NIANG Kiné a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2023-068 : ATTRIBUTION DES BONS DE NOËL POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

La commune, afin de pouvoir offrir des bons d'achat aux enfants du personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de bons d'achats aux agents communaux.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir des bons d'achat, à utiliser dans les commerces de BRIARE, BONNY SUR LOIRE et GIEN d'une valeur de 50 euros.

Le montant pour 47 enfants s'élève à 2 350 euros :

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VALIDE** le principe de l'octroi de bons d'achats aux agents communaux pour leurs enfants de moins de 14 ans révolus.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Le 09 octobre 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET